



NOUVELLES CARTES MOLOK

Le système de récolte des déchets ménagers par des containers enterrés est déployé sur le territoire communal de Val-de-Travers depuis 2008.

La notion de pollueur-payeur, depuis lors intégrée dans la législation fédérale, était déjà d'actualité en ce temps-là avec la forte volonté de faire payer au plus juste les déchets générés par les citoyens au travers d'une taxe au poids et non par une taxe au sac, qui est le système utilisé par une très grande partie des autres collectivités de notre canton.

Pour ce faire, un système de pesage a été implémenté sous le couvercle des containers enterrés avec comme corollaire le besoin d'une carte d'accès nominative remise aux utilisateurs permettant l'ouverture de la trappe de remplissage et la comptabilisation précise des poids relevés durant toute l'année en vue de la facturation.

Aujourd'hui, ces cartes de première génération demandent à être remplacées. La technologie employée à l'époque pour communiquer avec l'unité centrale au travers de l'afficheur du container était dotée d'un système monofréquence, système qu'il n'est plus possible de mettre à jour et qui arrive en fin de vie.

Une campagne de renouvellement de l'ensemble des cartes d'accès aux containers Molok est aujourd'hui lancée. Ainsi, dans les semaines à venir, tous les ménages et toutes les entreprises de la commune de Val-de-Travers recevront une nouvelle carte d'accès Molok utilisable immédiatement. Les anciennes cartes seront, dans un 2^e temps, désactivées et pourront simplement être jetées compte tenu qu'il n'y a malheureusement aucun moyen de recyclage pour ces éléments.

RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL DES SUGITS

Installé en 2009, le revêtement synthétique du terrain de football des Sugits, à Fleurier, montre des signes d'usure toujours plus conséquents. Il doit être changé à brève échéance, faute de quoi il ne sera plus possible d'y accueillir les matches de compétition des nombreuses équipes qui y jouent, dont les 19 formations réunies à l'enseigne du Groupement juniors du Val-de-Travers.

Le Conseil communal sollicite dès lors un crédit de 500'000 francs à cet effet, lequel s'inscrit dans une vision à long terme des terrains de football, qui demande encore à être affinée. Cette demande constitue dès lors la première étape d'une réflexion, indispensable toutefois pour maintenir l'homologation du terrain, même si le crédit ne sera utilisé que lorsque la vision d'ensemble aura été affinée. Le Conseil général se prononcera fin septembre.



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSE

Fleurier – Rue du Pasquier 35a

DATE LIMITE OPPOSITION

9 octobre 2023

avis officiels

CULTURE

FESTIVAL DE LA CHAPELLE AUX CONCERTS

Organisé par les Evasions musicales Val-de-Travers, le Festival de la Chapelle aux Concerts est désormais un rendez-vous incontournable de la vie musicale régionale.

Construit en 1876, le bâtiment sert de salle de musique depuis 1960. Imaginé en 2013 afin de fêter la rénovation de la chapelle, le festival s'est, quant à lui, transformé en un événement annuel.

Le rendez-vous est pris chaque début d'automne avec de nombreuses animations et des artistes de talent venus des 4 coins du monde. Cette année marquera la 10^e édition de l'événement.



(17/24)



INFORMATIONS PRATIQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le lundi 25 septembre 2023, à 20h, à la salle du Conseil général, à l'Hôtel de Ville de Couvet. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2023
3. Lettres et pétitions
4. Nomination à la commission des règlements suite à la démission de M^{me} Gloria Dias
5. Actualisation de l'arrêté déterminant le coefficient fiscal communal
6. Crédit de 500'000 francs relatif à la réfection du terrain synthétique des Sugits à Fleurier
7. Octroi d'une garantie des prestations de prévoyance professionnelle dues au personnel de CORA
8. Modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

L'invitation ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site: www.vdt.ch/seances

Les séances sont publiques: venez nombreux participer à la vie politique de votre commune.

SEAUX À CENDRES

L'Établissement cantonal d'assurance et de prévoyance (ECAP) offre gracieusement un seau à cendres à tous les propriétaires disposant d'un poêle et/ou d'une cheminée de salon.

Cet objet peut être obtenu auprès du dicastère de l'administration et de la protection de la population, Grand-Rue 38 à Couvet (porte 6 au rez-de-chaussée). Attention, la distribution se fera dans la limite des stocks disponibles.

OBJETS TROUVÉS

La Caverne d'Ali Baba...

Vélos, trottinettes, clés, lunettes, vêtements, bijoux,... La liste des objets trouvés conservés par la commune semble sans fin.

Si vous avez récemment perdu un objet, n'hésitez pas à visiter la page dédiée sur notre site internet: www.val-de-travers.ch/objets-trouvés Pour votre information, nous recevons chaque année environ 50 vélos et trottinettes trouvés dans la rue! Si le ou la vôtre manque à l'appel, contactez-nous.



ANNONCES

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par M^{me} Frédérique Clerc

Tous les lundis du 4 septembre au 30 octobre 2023 dans le hall d'espaceVAL à Couvet, Clos-Pury 15, de 18h à 19h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI?

Consultez nos offres d'emploi sous: Facebook, LinkedIn, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

